MEMOIRES
PARTICVLIERES DE CE TEMPS.

Enuoyée de Bordeaux.

A PARIS.
Chez Melchior Mondiere, ruë S. Iacques.

M. DC, XV.

Auec Permiſsion.

THE NEWBERRY LIBRARY
Case
F
39
.326
1615me

47-2035

DE BORDEAVX LE Sammedy XXIIII. Octobre. 1615.

MONSIEVR de Guyſe eſt party de Bordeaux le Mecredy XXI. Octobre auec vne armee qui peut eſtre enuiron de quatre mil hommes de pied douze cens cheuaux, & quatre canons.

Sçauoir dix ſept compagnies du Regiment des Gardes & enuiron trois cens Suyſſes.

La compagnie des gens-d'armes du Roy. deux cens hommes.

Les cheuaux legers du Roy deux cens hommes.

Les cheuaux legers de la Royne, cent hommes.

Les cheuaux legers de Monſieur, cent hommes.

Les cheuaux legers de Monſieur de Neuers, cent hommes.

Les cheuaux legers de monſieur de Vandoſme, cent hommes.

Les cheuaux legers du cheualier de Vandoſme, cent hommes.

Les cheuaux legers de Monſieur de

Verneüil, cent hommes.

Les cheuaux legers de Monſieur de S. Aignan, cent hommes.

Les gardes du corps ſouz la conduite de Monſieur le Treſme vne compagnie des cent Gentils-hommes. Et enuiron deux cents tant Seigneurs, que Gentils-hommes qui ſont volontaires, ſouz la Cornette blanche.

MADAME doit arriuer à Bayonne, le Ieudy vingt-neufieſme Octobre, pour eſtre le dernier à Iron, deux iournees par de-là Bayonne, ou ſe doit faire l'eſchange.

Monſieur de Guyſe doit eſtre de retour à Bordeaux auec l'Infante le vnzieſme, où douxieſme. Et trois iours apres le ROY en doit partir pour s'en reuenir, & faict eſtat d'eſtre à Paris le quinzieſme Decembre, au plus tard.

Meſſieurs de la Religion, ſçauoir Meſſieurs de Rohan, de la Force, de Boiſſe, Fauas, Salignac, & autres, ſont ſur le chemin d'entre Bordeaux & Bayonne, on tient qu'ils ont trois mil hommes de pied & cinq a ſix-cents cheuaux, & que s'ils veulent empeſcher le paſſage à Mon-

ſieur de Guyſe, le lieu le plus propre eſt à Rocquor, qui eſtoit le giſte de Madame des Vendredy dernier vingt-troiſieſme, Octobre, & s'ils ne font la rencontre, qu'ils ne peuuent empeſcher le paſſage. Pource que Monſieur de Grandmont au de là tirant vers Bayonne ſe doit trouuer ſur le chemin auec cinq cents cheuaux & douze, ou quinze cents hommes de pied.

Que les Deputez de l'aſſemblee de Niſmes ont neantmoins aſſeuré le Roy de leur fidelité.

Que Mõſieur le Mareſchal Deſdiguieres à mandé au Roy qu'il eſtoit ſon treshumble ſeruiteur, & a enuoyé vn manifeſte en Cour contre ceux qui l'ont voulu blaſmer de n'auoir pas pris les armes en ceſte occaſion, & ſur tout contre ces Meſſieurs de l'aſſemblee qui ſe ſont retirez de Grenoble pour ce ſubject.

Que le Roy en a eſté treſ-content qui luy a donné pouuoir de leuer huict mil hommes de pied & mille cheuaux.

que l'on auoit encores enuoyé de rechef à Monſieur de la Force pour venir ſeruir ſon quartier : Qu'il a fait reſponce qu'il eſtoit tres humble ſeruiteur du

Roy : mais qu'il ne pouuoit ſe rendre pres de ſa Majeſté, que les affaires ne fuſſent en autre eſtat, & celuy meſme qui a rapporté ceſte reſponce, à dit au Roy que ayant rencontré Monſieur de Rohan; Il luy auroit dict Dites à Monſieur de Guiſe : que l'on nous a mandé, qu'il a enuie de nous venir voir : mais s'il y vient qu'il nous voirra l'eſpee à la main ; Et qu'il ne nous tienne iamais pour gens de bien ſi cela n'eſt.

L'on dit que l'on à donné le Gouuernement de Bearn à Monſieur le Conte de Grandmont, & la Capitainerie des Gardes à Monſieur de la Curée, qui fait maintenant ceſte charge.

Meſſieurs de Vignolle & de ſainct Geran, Mareſchaux de Camp de l'armee du Roy.

Les habitans de Bordeaux, gardent le Roy.

Il à teſmoigné vn grand regret du depart de Madame ſa ſœur, qu'il a accompagnee vne lieuë hors de Bordeaux.

La Royne n'y a pas eſté : mais elle à demeuré deux iours ſans ſe laiſſer voir.

L'on attent donc vn jour ou deux ſi l'on ſera paſſé. Car de là depēt toute l'affaire.

L'on tient que ceux de la religion ſe ſont ſayſis de pluſieurs places, en pluſieurs endroicts ; & que ceux de la Rochelle ont pris tous les forts à l'entour d'eux, & meſmes qu'il ont pris l'argent de Monſieur de Sully qui eſtoit en leur ville, pour s'en ſeruir en ceſte occaſion, à la charge de luy rendre par cy apres, dequoy ils luy ont donné aduis dont il n'eſt pas trop content.

Il ſe fait vne grande leuee de gens de guerre pour le Roy en Guyenne, ayant eſté deliuré commiſſiō pour douze Regiments & donner à chaſcun Maiſtre de Camp mille eſcus :

Que Monſieur le Prince de Ioinuille eſt allé en Auuergne leuer des gens de cheual, & pluſieurs autres Regiments en diuers endroicts, & que dans vn moys le Roy aura vingt mille hommes de pied & trois mille cheuaux, ſans l'armee qui eſt pres de Paris.

Le lundy deuxieſme Nouembre eſt arriué vn Courrier qui partit de Bordeaux le Mécredy vingt-huictieſme Octobre, qui à apporté nouuelles que Monſieur de Guyſe eſtoit paſſé ſans aucun empeſchement & auoit mandé qu'il eſperoit

rendre la Royne à Bordeaux, au jour promis.

Que le vingt-ſeptieſme Octobre Monſieur le Prince à paſſé la riuiere de Loire, à Briare & a Rony, ayant preſenté la bataille à Monſieur le Mareſchal de Boisdauphin.

Que Mondit Seigneur le Prince ioint deux, ou trois mille hommes de pied, & douze, ou quinze cents cheuaux, que Madame ſa femme à leué pour luy en Berry.

Que Monſieur le Marquis de Reſnel, ayant fait leuee de trois mille hommes de pied en Champagne pour le Roy, & quelque Caualerie pour aller aſſieger Mery ſur Seine, Il a eu aduis qu'il deſcendoit des Reïtres en France pour Monſieur le Prince, au deuant deſquels il à eſté auec deux cents carabins pour les ſurprendre; mais il a eſté deſcouuert & luy mort ſur la place.

Clermont eſt rendu au Mareſchal d'Anchre, la Garniſon eſtant ſortie par compoſition.

FIN